

## ARASEMENT PARTIEL DU SEUIL DE LAVAUD ET MISE EN PLACE DE BANQUETTES VÉGÉTALES ET MINÉRALES SUR LA TARDOIRE A MONTBRON (16)



SYBTB

SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT  
DES RIVIÈRES DE LA TARDOIRE  
ET DE LA BONNIÈRE

En 2012, le mur de soutien du Moulin de Lavaud sur la Tardoire menaçait d'être sous-cavé. Courant 2014, une brèche a été créée en rive gauche du seuil de Lavaud pour abaisser le niveau d'eau et permettre au propriétaire, de réaliser des travaux sur le mur du moulin.

La brèche devant être colmatée après intervention pour une remise en état initiale du site et constatant que le moulin n'avait plus d'usage hydraulique, le syndicat a proposé au propriétaire une étude globale afin de répondre aux objectifs de continuité écologique.

L'arasement partiel du seuil et l'aménagement du remous hydraulique ont été retenus.

**Maître d'ouvrage :** Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnière (SyBTB).

**Période de réalisation des travaux :** Juillet à Décembre 2015.

### Objectifs des travaux :

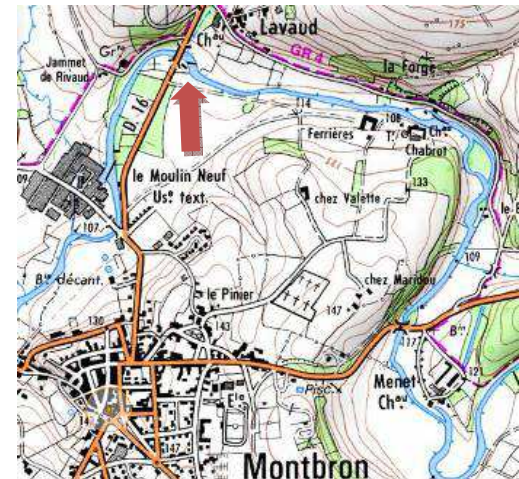
- restaurer une continuité piscicole et sédimentaire, ainsi qu'une bonne qualité du milieu
- assurer le renouvellement de la végétation et la stabilité des berges
- stopper les dépenses pour le fonctionnement de l'ouvrage (entretien des vannes et du seuil...)
- permettre la pratique des loisirs, dans le respect de l'environnement et en toute sécurité.

**Descriptif technique :** L'arasement partiel du seuil de Lavaud a nécessité la réalisation d'aménagements compensatoires sur l'ancien remous hydraulique. Ces aménagements comprennent l'entretien de la ripisylve, la mise en place de banquettes végétales et minérales et la réalisation de micro-seuils et d'épis.

**1<sup>ère</sup> phase :** entretien de la ripisylve et réutilisation des végétaux de coupe pour la réalisation de banquettes végétales fixées par pieux et câbles métalliques.

**2<sup>ème</sup> phase :** les banquettes minérales et le renforcement de berge sont mis en place par mélange de matériaux calcaires exclusivement de plage granulométrique 0/1200mm.

**3<sup>ème</sup> phase :** création d'une rampe d'accès au seuil, mise en place d'un batardeau, arasement partiel du seuil et réalisation du béton sur la nouvelle brèche.



Seuil avant la brèche

Brèche dans le seuil



Brèche aménagée

Retrouvez l'ens

Banquette minérale et micro-seuil



Banquette végétale



Micro-seuil



**Financements du projet :**

Montant de la dépense subventionnable				102 000.00 €
Institutions	Charges retenues	Taux des charges retenues	taux sur le montant subventionnable	Total des aides par institutions
Aides du Conseil Régional PC	55 000.00 €	19.64%	10.6%	10 800.00 €
Aides AEAG	102 000.00 €	53%	52.6%	53 700.00 €
Aides du département de la Charente	95 000.00 €	18%	16.8%	17 100.00 €
Sous total des aides			80%	81 600.00 €
auto financement			20%	20 400.00 €

**Documents administratifs :** Ces travaux ont fait l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général sans enquête publique comprenant une évaluation d'incidence du site Natura 2000.

Une demande d'abandon du droit d'eau a été réalisée ainsi que des conventions avec le propriétaire du site pour la réalisation d'une étude de faisabilité, des travaux d'arasement et de l'entretien du seuil.

**Informations complémentaires :** Le souhait du propriétaire de créer une brèche a créé l'opportunité de mettre en œuvre une opération d'amélioration de la continuité écologique sur cet ouvrage.

Néanmoins, ce projet a fait émerger des tensions autour des usagers de la Tardoire. De nombreuses réunions ont été nécessaires pour aboutir au projet final.

Une fois les travaux réalisés, les doutes quant à l'efficacité des aménagements n'ont pas disparus. Il faut attendre une à deux années plus tard, pour que les praticiens des activités liées au cours d'eau acceptent le projet.

**Documents disponibles sur demande :** CCTP de l'étude, DIG sans enquête publique.

**Présentation des impacts :** L'arasement partiel du seuil a entraîné l'abaissement du niveau d'eau en amont sur un peu plus de 800 mètres. La continuité écologique est rétablie et les aménagements compensatoires ont permis de diversifier les écoulements et les habitats.

Le tronçon est navigable pour les canoës même en période estivale.

**Suivi mis en place :** Une descente en canoë est réalisée tous les ans avec le SyBTB, l'association de canoë-kayak de Montbron ainsi que le centre de plein air du Chambon afin de déterminer s'il existe un risque pour la sécurité des praticiens et ainsi permettre au syndicat d'intervenir avant le début de la période touristique.

**Contact pour tout renseignement sur ce projet :**

TMR: Emmanuel ROJO-DIAZ - [e.rojodiaz@sybtb.fr](mailto:e.rojodiaz@sybtb.fr) / Quentin VIAL [q.vial@sybtb.fr](mailto:q.vial@sybtb.fr) - 05 45 38 10 26

PDT du Syndicat au moment de travaux : Jean-Marcel VERGNION - La petite rivière - 16160 AGRIS.